

LETTRE PE LAUDE

Bulletin Municipal Officiel - SEPTEMBRE/OCTOBRE 2021



Eymoutiers
une sacrée nature

ACTUALITÉS

RENTRÉE SCOLAIRE : POINT SUR LES EFFECTIFS ET LES CON- SIGNES COVID

Le 2 septembre, 174 élèves ont fait leur rentrée à Eymoutiers : 115 à l'école élémentaire, et 59 à l'école maternelle.

Les équipes enseignantes sont les mêmes que l'année dernière. Mme Françoise Breton est chargée du CP; Mme Muguette Bachelierie (directrice) et Mme Émilie Saint-Georges (les lundis et mardis), du CP-CE1; Mme Caroline Rambaut, du CE1-CE2; Mme Myriam Pilles, du CE2-CM1; et Mme Élodie Faucher, du CM1-CM2.

Du côté de la maternelle, les élèves sont répartis en deux classes de petite et moyenne section et une classe de grande section. Mme Muriel Muller-Rebeyrol (remplacée par Mme Clémentine Haulot pour une période indéterminée) et le directeur, M. Matthieu Calizzano, enseignent aux petits et moyens; Mme Odile Lance enseigne aux grands.

D'autres adultes font partie de la vie de l'école. Ainsi, un nouvel intervenant en musique rejoint l'équipe en élémentaire : M. Baptiste Poncet. Nouveauté 2021-2022 : les trois classes de maternelle bénéficieront également d'une musicienne intervenante, Mme Amélie Boubennec. Mmes Éliane Bourcheix et Joëlle Vergonjeanne sont toujours en poste d'Atsem, et cette année, 4 personnes accompagnent les élèves en situation de handicap : M. Fabien Laval, Mmes Patricia Perret, Fatima Fellah, et Élodie Montheil.

Les services techniques municipaux ont réalisé des travaux pendant l'été, notamment l'installation de deux bacs à sable dans la cour de la maternelle, et la pose de pare-soleils dans les salles équipées de tableaux numériques.

Comme chaque année, la commune finance les fournitures scolaires qui sont distribuées gratuitement aux élèves jusqu'à la 3^e, ainsi que du matériel et des manuels. Un budget de 13000 € pour la commune.

Les établissements scolaires se doivent, pour le moment, d'appliquer le "niveau 2" du

protocole sanitaire en lien avec l'épidémie de covid-19. Les consignes du Ministère imposent la limitation du brassage des classes : nous avons donc vu réapparaître les barrières dans les cours. Nous espérons un retour au "niveau 1" dans les prochaines semaines. Cela permettrait aux élèves du primaire d'arrêter de porter le masque et de se retrouver pendant les récréations.

RENTRÉE DU PERSONNEL

Une réunion du personnel communal et des élus a permis à l'ensemble de l'équipe de se retrouver.

En effet, depuis plus d'un an, aucun rassemblement du personnel n'avait pu être organisé. L'effectif avait notamment bougé avec le départ à la retraite de Marie-Laure Mazalairas, et le départ d'autres agents pour une évolution de leur carrière.

De nouvelles personnes ont donc intégré l'équipe : Sonia Canty, Florent Simon, Nathalie Chénier pour les services administratifs; Sylvie Faurie, Bernard Bessette, Théo Descorcier — en contrat d'apprentissage —, ainsi que les saisonniers Philippe Carrer, Pierre Vacher et Théo Bellangeon pour les différents services de la commune.

De plus, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, Hanissa Hocini a été recrutée en tant que chargée de mission en poste à la communauté de communes.

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DANS LES RUES DU CENTRE

Au programme des travaux de cette année 2021 étaient prévues la réfection de trois rues du centre-bourg : la rue Gabriel-Péri, la rue de l'Évêque et la rue Notre-Dame. Au préalable, l'enfouissement des réseaux y avait été réalisé. Ensuite, l'alimentation en eau potable et l'assainissement ont été rénovés, voire refaits à neuf sur certains tronçons.

Il fallait redonner un coup de jeune à ces rues anciennes de la cité pelaupe qui abritent des éléments intéressants du patrimoine bâti d'Eymoutiers. Ces travaux ont été effectués par les entreprises pour le pavage et pour l'assainissement et les enrobés, le tout avec la participation des employés communaux.

Ces rues ont retrouvé un aspect plus attrayant avec des caniveaux et des placettes pavées,

auxquels il faudra ajouter, dans quelques temps un aménagement de parterres végétalisés conçus par Célia Monereau de l'agence Regards Croisés. Un endroit pour se promener et redécouvrir soi-même ce quartier d'Eymoutiers ... ou, peut-être, lors de prochaines visites guidées.

Le coût total du projet de rénovation de ces trois rues est de 193 372 euros. Il est financé à 80% avec les aides de l'ETAT - dispositif DETR, du Département 87 dans le cadre des Contrats Territoriaux, et de l'Agence de l'Eau.

RUE DE LA RÉPUBLIQUE

La commission «Site Patrimonial Remarquable» s'est engagée depuis 2018 dans une réflexion sur la nécessité de démolir trois bâtiments en état d'abandon dans la rue de la République.

Malgré les différentes propositions d'aménagement faites par des cabinets d'architectes ainsi que du rapport d'expertise attestant du péril d'effondrement des biens immobiliers, les Architectes des Bâtiments de France (ABF) n'ont autorisé la démolition que de deux maisons (n° 10 et n° 12). Le blocage du permis de démolir la maison n° 14 a conduit la commune à entamer un recours devant le Tribunal Administratif, affaire toujours en cours depuis plus de 2 ans.

Une nouvelle proposition a été récemment présentée aux ABF. Après une visite sur place et une réflexion au sujet du devenir du lieu, nous avons réussi à trouver un accord de principe avec l'ABF, nous autorisant la démolition de la maison n° 14. Le projet d'aménagement de la rue de la République veillera à préserver l'image de la rue tout en ouvrant un espace vert paysagé donnant accès à la Place des Coopérateurs. Cette dernière deviendra une nouvelle vitrine pour la Collégiale et sera accessible par ce côté depuis les bords de Vienne.

À la fin du mois de septembre, la commune deviendra propriétaire des trois maisons et pourra à nouveau déposer une demande de démolition avant d'entreprendre les travaux. Ces démolitions vont permettre la réouverture de la rue. Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur espace public seront engagées au courant de l'année 2022.

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 /07/ 2021

BUDGET - DURÉE DES AMORTISSEMENTS

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Les durées d'amortissement des immobilisations, par budget, à compter du 1^{er} janvier 2021, sont fixées ainsi :

BUDGET CHAUFFERIE - RÉSEAU DE CHALEUR :

Réseau de chaleur : 30 ans; Bâtiments (2121, 2138, 21731, 21738) : 20 ans; Bâtiment chaufferie : 25 ans; Matériel industriel : 15 ans; Matériel industriel d'un montant inférieur à 700 € HT : 10 ans; Véhicules : 10 ans.

BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT :
Constructions 60 ans; Réseau eau : 40 ans; Réseau assainissement : 50 ans; Matériel (2156/2158) : 5 à 10 ans; Véhicule : 10 ans; Station : 40 ans.

BUDGET CINEMA

Comptes 21318 et 2135 : 9 ans; Mobilier : 10 ans (fauteuils...); Matériel électronique spécifique au cinéma : 5 ans; Matériel informatique : 10 ans; Bâtiment (achat cinéma) : 10 ans.

BUDGET PRINCIPAL

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas obligées d'amortir à l'exception des frais d'étude non suivie de travaux et des subventions au compte 204.

204xxx1 : 5 ans; 204xxx2 : 30 ans; 204xxx3 : 40 ans; Comptes 2031 et 2033 : 2 à 3 ans.

CONSTRUCTION D'UNE PISTE FORESTIERE ET D'UN DEPOT DE BOIS A LA ROCHE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre du projet de construction d'une piste forestière et d'un dépôt de bois au lieu-dit La Roche, le marché est attribué à la SARL DUSSOUCHAUD pour un montant de 33 681 € HT.

RENCONTRE CINÉMATOGRAPHIQUE / FESTIVAL « CINÉ - LIANES »

Dans le cadre de l'organisation d'un festival de rencontres cinématographiques à l'automne 2021, en partenariat avec l'Association des Zébrures d'automne et le Centre International d'Art et du Paysage (CIAP) de Vassivière, et afin de

pouvoir demander des financements auprès des institutions, les termes des participations de chacun, au moyen d'une convention de partenariat, ainsi que le plan de financement de l'opération sont déterminés.

ASSOCIATIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

3 demandes de subventions exceptionnelles d'associations dans le cadre de leur participation à des courses humanitaires par des équipages originaires d'Eymoutiers ont été déposées.

Le Conseil municipal approuve l'achat d'un encart publicitaire de 250 € à l'Association « Les Aventurières en 4L » et à l'Association « L'Appel du Désert » pour l'apposition du logo de la Commune d'Eymoutiers sur leurs véhicules, le versement d'une subvention de 150 € à l'association « Limouz'in Gazelles ».

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – MONTANTS DES COTISATIONS

Suite à son assemblée générale du 20 mai 2021, le COS propose d'augmenter le montant des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2021 et de les fixer comme suit :

Part ouvrière : 20 € par agent; Part patronale : 0,8 % de la masse salariale totale avec un minimum de 140 € par agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier); Cotisations de retraités : 25 € (pas de part patronale).

COMMUNES FORESTIERES - MOTION DE SOUTIEN

Le Conseil municipal apporte son soutien à la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) qui n'approuve pas la volonté de l'Etat de supprimer 500 emplois alors que dans le même temps, il augmente le montant de la contribution des communes forestières pour le budget de l'Office National des Forêts (ONF) de près de 30 millions d'euros.

AMENAGEMENT DES RUES DU CENTRE – AVENANTS

Lot n° 1 : DÉMOLITIONS – TERRASSEMENT - VOIRIE - ASSAINISSEMENT

Avenant n° 1 : Reprise du trottoir en béton désactivé — rue Gabriel Péri :
Montant initial : 112 376,00 € HT; Plus-value : 2 126,58 € HT

Avenant n° 2 : Confection de branchement eaux usées et eaux

pluviales — rue Gabriel Péri
Montant initial : 112 376,00 € HT; Plus-value : 925,00 € HT
Nouveau montant du lot n° 1 : 115 427,58 € HT

Lot n° 2 : MAÇONNERIES
Avenant n° 1 : Fourniture et pose de pavés 15x15 pour la délimitation d'espaces verts dans les 3 rues :
Montant initial : 55 142,28 € HT; Plus-value : 1 800,00 € HT
Nouveau montant du lot n° 2 : 56 942,28 € HT

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/08/ 2021

ACQUISITION D'UNE MAISON – CHEMIN DU PRÉ LANAUD

L'opportunité s'offre à la commune de pouvoir développer le projet de Station Sport Nature en procédant à l'acquisition de la maison sise parcelle AC n°160, chemin du Pré Lanaud pour la somme de 120 000 €,

PISTE FORESTIÈRE À LA ROCHE – COUPE D'EMPRISE DE BOIS

Dans le cadre de la construction d'une piste forestière et d'un dépôt de bois au lieu-dit La Roche, une coupe d'emprise de bois sera réalisée par l'entreprise ARNAUD pour un montant de travaux s'élevant à 9 210,00 € HT soit 11 052,00 € TTC.

ZAE LES RIBIERES DE BUSSY – AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Le Conseil municipal approuve la demande de défrichement déposée par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, des parcelles cadastrées : D n° 1194, 1214, 1241, 1125, 1231, 460, 1252 et 1250, à la ZAE Les Ribières de Bussy.

SPORTS PLEINE NATURE

Suite à la mise en vente de la maison sise parcelle AC n° 160, chemin du Pré Lanaud, la commune, en se portant acquéreur de ce bien, a l'opportunité de pouvoir développer le projet de Station Sport Nature.

En effet, cette propriété, située à proximité de l'espace public du Pré Lanaud, en bordure de Vienne, où plusieurs services sont déjà présents (parc, aire de jeux, mini-stade, école de musique, école de canoë-kayak, VTT, tir à l'arc, aire de pique-nique...) et des écoles, du collège et du cœur de ville, permettrait à la commune d'agrandir l'espace consacré aux sports de pleine nature, déjà implantés grâce au CKE, mais aussi de proposer des locaux supplémentaires dédiés aux associations de randonnée, pêche...

VIVRE ENSEMBLE

**Préservez ensemble
notre patrimoine
naturel et bâti !**

URBANISME

Le bourg d'Eymoutiers offre au fil de l'eau l'un des plus beaux patrimoines bâtis du Limousin. La municipalité œuvre activement pour le maintien des labels et pour la préservation de ce cadre de vie d'exception.

Aussi, nous nous engageons dans la réalisation de travaux de réhabilitation des bâtiments et des espaces publics dans le respect de la réglementation actuelle. Cependant, au vu des nombreux travaux qui sont effectués sur la commune sans demande préalable auprès de la mairie, nous lançons un appel à tous les habitants — propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, commerçants, artisans, architectes — pour vous rappeler le cadre réglementaire en vigueur.

Sont soumis à une déclaration préalable :

- tous les travaux modifiant l'aspect extérieur des constructions existantes (menuiseries, volets, toitures, ravalement de façade, création d'ouvertures, vitrines commerciales, enseignes, etc.) ;
- toutes les constructions nouvelles ayant une emprise au sol supérieure à 5 m² (maison, abri de jardin, piscine, local technique de piscine, terrasse, portail et clôture, etc.)

Florent SIMON, agent chargé du service Urbanisme, vous accueille aux horaires d'ouverture de la Mairie pour étudier vos demandes et instruire votre dossier dans le respect :

- du Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité de la commune (consultable en ligne sur le site de la Mairie) ;
- du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le bourg historique (avis conforme des Architectes des Bâtiments de France).

! Lorsque vous faites appel à un artisan ou un architecte, vérifiez en lien avec la Mairie si les travaux sont en accord avec le Plan Local d'Urbanisme.

Si l'artisan s'occupe du dossier administratif, un récépissé de dépôt signé par la Mairie vous sera fourni.

Une fois les travaux terminés, vous devez effectuer votre déclaration auprès des services fonciers (déclaration d'achèvement des travaux à déposer en mairie).

Tous travaux en cours de réalisation ou réalisés n'ayant pas été déclarés auprès du service urbanisme feront l'objet d'une demande de mise en conformité.

Aux abords d'un monument historique, les Architectes des Bâtiments de France peuvent vous mettre en demeure de retirer les travaux réalisés.

Il est de notre devoir à tous, municipalité et propriétaires privés, de tout mettre en œuvre pour préserver la qualité de notre patrimoine bâti. Nous comptons sur votre sens de la responsabilité citoyenne pour vous engager avec nous, dans le respect des réglementations en vigueur, pour la valorisation de notre cadre de vie à tous !

ÉLAGAGE

Dans vos jardins également, vous devez respecter la réglementation en vigueur. En effet, même dans le domaine privé, vous devez suivre certaines règles pour vos plantations.

Tout un chacun est tenu d'entretenir et de couper les branches d'un arbre dès lors que celles-ci poussent hors de la limite de propriété. Un geste civique pour éviter les nuisances à son voisin ou aux usagers du domaine public. Le propriétaire d'un arbre est considéré comme responsable en cas de dommage ou de blessure à la suite de la chute d'une branche au-delà de sa propriété.

Concrètement, dans la loi, les plantations de plus de deux mètres de hauteur doivent être situées à une distance d'au moins deux mètres de la propriété voisine. Les plantations inférieures à deux mètres doivent être placées à plus de 0,50 mètre de votre voisin. Cette distance se mesure à partir du centre du tronc d'arbre.

Au-delà de l'élagage, le débroussaillage des parcelles est une démarche essentielle, notamment en période estivale. Il évite la propagation du feu en cas d'incendie, mais limite également la prolifération d'espèces nuisibles. C'est une obligation autour des bois et forêts, mais aussi autour de chaque bâtiment en sa possession.

Possiblement vu comme une contrainte, l'élagage est pourtant une pratique responsable, citoyenne et bénéfique pour toutes et tous (conflit de voisinage, atteintes aux lignes électriques ou à la voirie, accident...).

COLLECTE DES DÉCHETS

La communauté de communes des Portes de Vassivière, compétente en matière de collecte des déchets ménagers, a en 2019, lancé une étude pour l'optimisation de ces tournées. Objectifs : se rapprocher au plus près de la réalité de la production de déchets de chacun des habitants sur notre territoire ; élaborer des tournées plus efficaces pour une maîtrise des coûts du ramassage afin d'absorber l'augmentation importante des charges inhérentes de ce budget et ne pas alourdir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. De plus, de nouvelles consignes de sécurité ont été instaurées cette année suite au décès d'un ripeur en Haute-Vienne.

À partir de cette rentrée, les sacs poubelles ne sont plus ramassés devant les portes — *ce qui était encore le cas pour quelques maisons du bourg* — mais doivent être déposés dans les conteneurs. Ceux-ci seront placés aux endroits les plus adaptés, et seront plus nombreux, notamment en période de vacances. Une discussion est en cours avec le SYDED — *compétent dans la collecte du tri* — pour installer davantage d'écopoints sur la commune bourg et hameaux.

D'autre part, pour la sécurisation, les marches arrière (*sauf en cas de manœuvre dans le domaine public*) sont supprimées et la collecte bilatérale est interdite.

De plus en plus de dépôts sauvages sont constatés autour des écopoints et des conteneurs : une consternation partagée par les habitants et les élus. Nous rappelons qu'au delà du bon sens, du bien vivre ensemble, du respect, la commune investit dans divers labels, dans la rénovation des rues du centre, dans un programme d'aménagement des espaces publics, etc afin de préserver notre cadre de vie.

Nous rappelons également que les cartons ne doivent pas être déposés dans les conteneurs, mais portés à la déchetterie. Un forfait annuel permet un ramassage des cartons par les agents communaux (*prendre contact avec la Mairie*).

De plus, pour anticiper l'obligation de la loi concernant la fin de la collecte des biodéchets en 2024, la communauté de communes prépare un plan pour anticiper cette nouvelle réglementation.

ÉVÉNEMENTS

LES ZÉBRURES D'AUTOMNE :

Les Violons Barbares

Des brutes épaisses qui maltraitent leurs instruments à cordes? Non, un trio de la galaxie L'Assoce Pikante, Strasbourg. Violons Barbares est composé de deux violonistes, Dandarvaanchig Enkhjargal (Mongolie) et Dimitar Gougov (Bulgarie) et du percussionniste Fabien Guyot (France). Le Mongol joue du traditionnel morin khor — violon à deux cordes de son pays, orné d'une tête de cheval; le Bulgare, de la gadulka, un instrument comportant trois cordes mélodiques et onze cordes sympathiques. Le percussionniste, quant à lui, joue sur tout ce qui est susceptible de produire du son — allant de tambours africains ou maghrébins aux saladiers et bouillottes. Merveilleusement interprétée, leur musique énergique nous emporte vers de vastes contrées lointaines. Folk mondial, blues kazakh, rock électrique. Sauvage!

Vendredi 24 septembre 20h30 - salle des fêtes. Tarifs : 8€. Gratuit pour les -16 ans. Pass sanitaire obligatoire.
05 55 69 27 81 Office de tourisme
www.tourisme-portesdevassiviere.fr

OCTOBRE ROSE

En octobre, la commune d'Eymoutiers se pare de rose pour soutenir la campagne de communication de l'association nationale Ruban rose.

La campagne Octobre Rose lancée en 1994 par l'association « Le cancer du Sein, parlons-en! » devenue depuis l'Association Ruban Rose permet de promouvoir le dépistage du cancer du sein, et de récolter des fonds pour la recherche médicale. Aujourd'hui 1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein.

L'information sur le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vies, et est essentielle. Chaque année plus de 50 000 nouveaux cas sont détectés en France.

Ainsi durant toute cette période des parapluies roses seront accrochés dans le centre ville d'Eymoutiers ainsi que dans les vitrines des commerçants, différentes animations auront lieu : animations sportives en partenariat avec les clubs de foot et de basket notamment, un Madison

géant sera proposé par l'association M'Dances, deux concerts (N.I.P. et Anna Boulic) se dérouleront à la Salle des Fêtes au profit de la Ligue contre le cancer, la projection de films au cinéma le Jean Gabin, et bien d'autres animations en cours de programmation, notamment avec le Centre de Secours d'Eymoutiers, seront proposées.

Informations : Office de tourisme 05 55 69 27 81. Mairie 05 55 69 10 21.

QUINZAINE DU BOIS : du 15 au 28 octobre, rencontres avec les entreprises locales qui recrutent et visites des centres de formations. Informations Pays Monts et Barrages : 05 55 69 57 60

FÊTE DE L'AUTOMNE ET DU BOIS : La 10^{ème} édition de la Fête de l'automne et du bois aura lieu le dimanche 03 octobre 2021, de 10h à 18h, sur la Place Stalingrad, à Eymoutiers.

26 septembre : Journée Nationale du cheval.

02 octobre : Festival Au bout du Conte : Mémoires en short. 05 55 69 21 97

30 octobre : Halloween en centre-ville.

TRAVAUX EN COURS

Travaux sur l'aile du Vieux Collège

Les travaux de rénovation de l'aile est de l'ancien couvent des Ursulines vont commencer en décembre. Première tranche : la toiture et les façades, et la mise à nu des quatre niveaux. La commune possède la moitié de ce bâtiment, et s'est entendue avec le propriétaire de l'autre section afin de faire intervenir les mêmes entreprises et d'obtenir une harmonie esthétique. Dans un second temps, l'aménagement intérieur de la partie appartenant à la commune permettra d'accueillir à nouveau les Restos du Cœur au rez-de-chaussée et rez-de-jardin ; les niveaux supérieurs seront dédiés aux associations, et aux travailleurs indépendants ou télétravailleurs, avec des salles de réunion, de formation, des espaces de travail partagé ou encore des bureaux individuels. Le projet est en cours d'élaboration, en partenariat avec l'association Millecow qui gère actuellement la Cocotière, tiers lieu pelaud et espace de co-working. Le propriétaire de l'extrémité du bâtiment, quant à lui, envisage de réaliser des logements accessibles pour les

personnes âgées ou à mobilité réduite. Pendant la durée des travaux, les Restos du Cœur accueilleront les bénéficiaires chemin du Pré Lanaud.

Travaux sur le réseau d'eau potable

La commune entreprend d'importants travaux sur le réseau d'eau potable. Ils commenceront mi-septembre et s'étaleront sur deux ans environ. Ainsi, nous préparons le transfert de la compétence à la communauté de communes des Portes de Vassivière (CCPV) qui interviendra au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Toutes les communes de la CCPV effectuent ce travail de mise aux normes. à Eymoutiers, deux axes :

– La construction de trois stations de neutralisation : le pH de notre eau est trop acide, nous devons le neutraliser. Pour ce faire, l'eau passera dans des bassins, sur des pierres calcaires. Ainsi, elle répondra aux normes de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; une exigence pour pouvoir continuer à prétendre à des subventions pour l'entretien de nos réseaux. Ces stations se trouveront à Donarieix, aux Communaux et à la Condamine.

– Le changement de canalisations et la connexion des différents captages afin de sécuriser l'approvisionnement de toute la commune. 7 km de canalisations supplémentaires sont prévus.

Bien évidemment, que ce soit avant ou après le transfert de la compétence à la CCPV, la distribution d'eau potable restera gérée par la collectivité.

AFFOUAGE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE
D'AFFOUAGE 2021/2022
Inscription en Mairie

Associations

N'hésitez pas à nous fournir toutes vos informations que nous pourrions relayer par cette lettre municipale ou par tout autre moyen nécessaire.

Prochaine parution : Novembre-Décembre 2021

CONTACTS - INFORMATIONS

Mairie d'Eymoutiers

8 rue de la Collégiale - 05 55 69 10 21

Horaires d'ouverture du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

En cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture 05.55.69.10.21

mairie-eymoutiers@wanadoo.fr ; www.mairie-eymoutiers.fr
facebook, instagram : @communedeeymoutiers
Inscription NEWSLETTER : mairie-eymoutiers.accueil@orange.fr

Permanence du maire : les 1ers samedis de chaque mois sur rendez-vous et possibilités les lundis, mercredis et vendredis.